

Remise des diplômes BAC & BTS Session 2023

Du 9 au 30 novembre 2023

**- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15.**

Du 1^{er} décembre 2023 au 12 avril 2024 (date limite de retrait)

**- les lundis et vendredis matins de 8h05 à 12h30
- les mardis et jeudis après-midi de 13h00 à 17h15**

**Les diplômes sont remis aux élèves, sur présentation d'une pièce
d'identité auprès du secrétariat de scolarité. (hors vacances scolaires)**

Aucun diplôme ne sera délivré en dehors de ces conditions

**Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, deux possibilités
s'offrent à vous :**

**1- Votre diplôme vous sera adressé par voie postale sous les conditions
suivantes :**

Vous devez pour cela faire parvenir au secrétariat scolarité :

- Une demande écrite stipulant vos noms, prénoms, classe en 2022/2023,**
- Une photocopie de votre pièce d'identité (**obligatoire**),**
- Une enveloppe format « 21*29,7 cm » à votre adresse et timbrée pour
un envoi en RAR (recommandé avec accusé de réception) :**
 - 6,77 € jusqu'au 31 décembre 2023**
 - tarif à revoir à compter du 1^{er} janvier 2024.**

**2- Les diplômes pourront être retirés par un membre de la famille sur
présentation des documents suivants :**

- Une procuration écrite, datée et signée de votre part (**obligatoire**),**
- Une copie de votre carte d'identité (**obligatoire**),**
- Une pièce d'identité, du membre de la famille désigné sur la procuration.
(le livret de famille n'est pas une pièce d'identité).**

TOUT DOCUMENT MANQUANT BLOQUERA LA REMISE DU DIPLOME.